



Positionnement du CNAJEP sur le projet de loi de finances 2008 « JEUNESSE ET SPORTS »

Méthodologie

Les premières analyses du projet de loi de finances 2008 « Jeunesse et Sports » que nous proposons comparent les crédits demandés pour 2008 avec les crédits demandés pour 2007 l'année dernière à la même période.

La parution prochaine du « bleu budgétaire » nous permettra d'affiner notre analyse comparative et de mesurer avec davantage de précision les écarts entre les crédits ouverts par la loi de finances initiale 2007 (supérieurs de 5 millions d'euros aux crédits demandés pour 2007) et les crédits demandés pour 2008.

Nous regrettons à cet égard le calendrier des auditions, qui contraint les représentants du mouvement associatif à formuler des analyses et des positionnements sur la base d'informations partielles.

Analyse budgétaire

La présentation du budget 2008 met en valeur une progression de 2,7 % par rapport à 2007, pour atteindre 1 048 millions d'euros. Cette augmentation est toutefois rendue artificielle par la prise en compte dans les calculs des crédits extrabudgétaires issus du Centre National de Développement du Sport (CNDS). Hors CNDS, le budget de la mission Jeunesse, Sport et Vie Associative ne progresse en effet que de 0,2 %, pour atteindre 782 millions d'euros.

Les deux programmes d'action sont traités de manière différentielle. En effet, alors que le programme « Sport » progresse de 1,4 % (208 millions d'euros) hors CNDS et de 7,45 % (474 millions d'euros) avec le CNDS, le programme « Jeunesse et Vie associative » subit quant à lui une baisse de l'ordre de 2,6 %, pour s'établir à 132 millions d'euros.

Au sein du programme Jeunesse et Vie Associative, les différences de traitement sont importantes selon les actions concernées.

- L'action 1 « Développement de la vie associative » augmente de 14 % (pour atteindre 18 millions d'euros). Toutefois, les crédits alloués à la formation des bénévoles au titre du Conseil du Développement de la Vie Associative (CDVA) demeurent insatisfaisants (+ 0 %). Le CNAJEP, à l'instar de la CPCA, souhaite que le CDVA soit abondé à hauteur de 15 millions d'euros en 2008, pour atteindre 30 millions d'euros d'ici la fin de la présente mandature.
- L'action 2 « Promotion des actions en faveur de la jeunesse » progresse de 1,14 % (pour atteindre 57 millions d'euros). L'Etat conserve ainsi une enveloppe significative sur des dispositifs et des mesures pilotés et gérés par le ministère ou par des structures qu'il contrôle directement.
- L'action 3 « Promotion des actions en faveur de l'éducation populaire » baisse de 5,8 % (pour s'établir à 45 millions d'euros). Les associations, fédérations et projets associatifs locaux du secteur JEP paieront un lourd tribut de ce désengagement significatif de l'Etat.
- L'action 4 « Protection des mineurs » baisse de 66,5 % (pour s'établir à 2 millions d'euros). Le patrimoine des centres de vacances et de loisirs continuera ainsi à se dégrader.
- L'action 5 « Promotion de l'animation et de l'encadrement associatif » baisse de 2 % (pour s'établir à 10 millions d'euros). Cette diminution apparaît paradoxale dans la mesure où le champ associatif est l'un des secteurs les plus créateurs d'emplois et d'activités et qu'il est confronté à d'importants besoins de formation.

Analyse politique

L'analyse de la ventilation du budget Jeunesse et Vie associative laisse apparaître une volonté politique explicite.

- L'Etat privilégie les actions qu'il pilote ou maîtrise directement par le biais de ses services, de ses établissements ou des dispositifs qu'il a créés (Envie d'agir, Projets Educatifs Locaux, OFAJ-OFQJ, Parcours Animation Sport, Conseil National de la Jeunesse et Conseils départementaux de la jeunesse et de la vie associative). Ces derniers voient ainsi leurs crédits budgétaires croître d'environ 4 à 4,5 millions d'euros par rapport à 2007. Cette tendance semble traduire une logique d'Etat acteur direct plutôt qu'animateur des ressources et des partenariats. Cela correspond du reste à une position historique du ministère et qui apparaît logique au vu du volume relatif du budget Jeunesse et Sports par rapport au budget global de l'Etat (autour de 0,2 %).
- Concernant l'aide aux associations de Jeunesse et d'Education populaire, l'Etat abonde sa contribution au volontariat associatif et au FONJEP. En revanche, l'Etat se désengage à hauteur de 5 Millions d'euros dans l'aide qu'il apporte à l'action, aux projets et au fonctionnement des associations de Jeunesse et d'Education populaire (Partenariats locaux Jeunesse, CPO-CAO nationales, Aide aux projets associatifs locaux, Soutien logistique aux associations dans le cadre d'actions internationales, Rénovation des centres de vacances et de loisirs et des centres de loisirs sans hébergement). L'Etat semble marquer là un désintérêt, voire une défiance et une volonté de fragilisation de la vie associative JEP, loin des discours et des engagements de la Conférence de la Vie associative ou des appels du Président de la République dans sa lettre aux éducateurs.

Si, pour la Ministre, le budget présenté est « *réaliste et ambitieux* », pour les associations de Jeunesse et d'Education populaire, en revanche, il s'agit d'un budget préoccupant qui risque d'accentuer la fragilisation des associations du secteur JEP et d'entraîner la disparition de plusieurs d'entre elles et des activités qu'elles génèrent en direction des populations.

Par conséquent, le CNAJEP souhaite que le budget alloué aux actions 3, 4 et 5 du programme « Jeunesse et vie associative » soit, *a minima*, rétabli à un niveau équivalent aux crédits votés dans la loi de finances 2007. Le CNAJEP souhaite également que le recours aux crédits extrabudgétaires (sur le modèle du CNDS) soit envisagé pour soutenir la vie associative, et plus particulièrement le secteur JEP.